

Atelier Régional sur l'évaluation environnementale en Afrique Centrale et Gestion Durable des Terres en Afrique Centrale.



Bujumbura, CERCOS du 24 au 25 novembre 2011



Rapport de l'atelier

Sous le haut patronage du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, L'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE) en collaboration avec le secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale(SEEAC) a organisé un atelier international sur l'évaluation environnementale et la gestion durable des terres en Afrique centrale les 24 et 25 novembre 2011 au Centre des Conférences, Séminaires et Rencontres Scientifiques de l'Université Lumière (CECORES) à Bujumbura.

Les moments forts de l'atelier ont été marqués par les principales activités suivantes :

I.Ouverture de l'Atelier

1.Mot d'accueil et exposé introductif - place de l'évaluation environnementale dans la Gestion Durable des Terres législation environnementale

Le mot d'accueil a été prononcé par le Président de l'ABEIE, Madame Bernadette HABONIMANA.

Dans ce mot d'accueil, le Président de l'ABEIE et du SEEAC, Madame Bernadette HABONIMANA a remercié tous les participants pour avoir répondu favorablement au rendez-vous et a souhaité aux participants venus de l'extérieur du Pays, la bienvenue et un bon séjour au Burundi. Ce mot d'accueil a été poursuivi par la présentation des participants délégués des associations pour l'évaluation environnementale.

Sans transition, Madame Bernadette HABONIMANA a enchaîné la présentation des participants avec la présentation d'un thème intitulé « la place de l'évaluation environnementale dans la gestion durable des terres ».

Selon, Madame HABONIMANA, cet exposé qui constitue une introduction aux autres présentations inscrites à l'ordre du jour avait pour objet d'amener les participants à avoir une compréhension commune des termes utilisés et de comprendre comment l'évaluation environnementale permet l'intégration de la gestion durable des terres dans les politiques et projets de développement.

De cet exposé, on a noté que l'évaluation environnementale constitue un guide pour les décideurs dans le choix des décisions à prendre en vue d'une gestion durable des terres dans la mesure où elle permet l'intégration systématique des aspects de la gestion durable des terres dans les politiques, stratégies et programmes d'actions.

Aussi, en tant qu'outils de gestion, les EE et EIE permettent de corriger les impacts négatifs déjà constatés, a-t-on appris.

Cet exposé a été clôturé par la formulation d'une recommandation selon laquelle, l'intégration des considérations de la gestion durable des terres dans les programmes et politiques de développement socio-économiques requiert l'intégration des EE dans la législation.

2.Allocution d'ouverture

L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Dans son mot d'ouverture, le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a d'abord souhaité la bienvenue aux représentants des Associations nationales membres du SEEAC et à la délégation Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale.

Le souhait de bienvenu a été également adressé à tous les invités qui avaient répondu favorablement à l'invitation pour participer activement à cet atelier.

S'exprimant en ces termes, « en effet, ce Séminaire se tient au moment où le Burundi s'attèle à mettre en place des outils de gestion durable des terres mais dans un contexte d'une véritable crise foncière », le MEEATU affirme que la dégradation des terres au Burundi n'est plus un problème à démontrer.

Selon le MEEATU, cette crise foncière est aggravée par des facteurs exogènes comme les changements climatiques, l'inefficacité des structures institutionnelles chargées de la gestion des terres et par la perte de l'intégrité de l'écosystème.

De cette allocution, on aura appris que le gouvernement du Burundi est entrain de développer des initiatives qui s'intègrent dans le cadre général de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement en vue de faire face à cette crise. Ces initiatives sont focalisées sur 3 objectifs immédiats, à savoir : la sécurisation foncière ; la maîtrise des problèmes de proximité liés à la réinsertion des réfugiés et la lutte contre la dégradation localisée des ressources environnementales.

Par ailleurs en vue de faire face à la dégradation des terres le MEEATU informe les participants de l'état d'avancement des actions y relatives. Il s'agit notamment de l'institutionnalisation progressive de l'évaluation environnementale.

En effet, le Code de l'Environnement et son Décret d'application en la matière, institutionnalisent la procédure d'étude d'impact environnemental au niveau des projets. La stratégie nationale pour la gestion durable des terres préconise un observatoire de prévoyance et de surveillance des impacts majeurs des interventions, a-t-il précisé le MEEATU.

Cette institutionnalisation progressive de l'évaluation environnementale va culminer bientôt avec l'introduction dans la législation nationale de la procédure d'évaluation environnementale stratégique et de l'audit environnemental a-t-il ajouté le MEEATU.

Le MEEATU a ouvert les travaux de réflexion sur la gestion durable des terres en souhaitant bon travail et bon succès à tous les participants.

II. Une série de présentation des communications

2.1. Projection des films documentaires et présentation d'un projet «

Appui Institutionnel du NEPAD et des Communautés Economiques Régionales(CERs) pour l'expansion de la gestion durable des terres en Afrique Sub-saharienne.

Contrairement aux autres pays, le Burundi est un pays de dimensions modestes ; la superficie totale du Pays est estimée à 27 834 Km², la superficie émergée à 25 000 Km² alors que la population avoisine 9 millions d'habitants.

Les superficies des terres propices à l'agriculture se réduisent d'une année pendant que l'accroissement démographique est très rapide au taux annuel de 3%. La réduction des lopins de terres familiales contribue à l'accélération de l'érosion des sols conduisant ainsi à la dégradation continue de ces derniers.

Pour parvenir à nourrir toutes les populations et en même temps préserver l'environnement, il faudrait réduire l'érosion notamment par la limitation du morcellement des terres et entreprendre des cultures intensives afin d'obtenir le maximum de produits dont on a besoin en exploitant une petite superficie. Le film documentaire qui a été présenté à l'occasion de cet atelier sur l'évaluation environnementale et la gestion durable des terres a été produit dans le cadre du CSLPII en vue d'inciter les décideurs à inclure la gestion durable des terres dans les programmes de développement.

2.2. Evaluation environnementale et gestion durable des terres en Afrique- Coûts de l'inaction

Dans un premier temps, le présentateur de cette communication Monsieur RUZIMA Pascal a parlé de la définition, des causes et des conséquences de la dégradation des terres.

Ensuite, il a donné des informations sur les coûts de l'inaction contre la dégradation des terres. Il a déploré le faible niveau d'investissement dans la prévention et l'atténuation de la dégradation des terres.

Enfin, le présentateur a parlé des conséquences de l'inaction et comment prévenir ou atténuer la dégradation des terres. Parlant de la dégradation des terres, le présentateur a attiré l'attention des participants sur les conséquences de l'action. Selon ce dernier, la terre arable du Burundi aura disparue dans 30 ans si d'ici-là, rien n'est fait en matière de lutte contre la dégradation des terres.

Dans sa conclusion, le présentateur a fait remarquer aux participants que le budget accordé à la lutte contre la dégradation des terres est faible eu égard aux multitudes et l'ampleur des problèmes à résoudre.

Selon Monsieur RUZIMA, les conséquences de la DT sur les infrastructures et les équipements occasionnent des coûts extrêmement importants alors qu'ils pourraient être évités par un aménagement intégré des bassins versants à des frais relativement faibles.

Par ailleurs, il ajouta que l'évaluation des coûts de l'inaction devient difficile dans la mesure où les données requises ne sont pas disponibles.

Enfin, Monsieur RUZIMA a formulé des recommandations visant les objectifs suivants :

- Coordination des implications en vue de l'implication de l'administration, les communautés à la base et le secteur privé dans la lutte contre la dégradation des terres ;
- Mise en place d'une base de données sur l'état de la dégradation des sols
- Mise en place d'une politique foncière nationale claire ;
- Mise en place des outils de gestion des terres appropriées (politique, juridiques, économique et techniques) ;
- Maitrise de la croissance démographique ;
- Mise en place des méthodes simples et efficaces d'évaluation de la dégradation des écosystèmes.

2.3.Vers une approche multisectorielle de la gestion durable des terres

Le thème intitulé « vers une approche multi sectorielle de la gestion des terres a été présenté par un représentant de la FAO, Monsieur Salvator NDABIRORERE.

Dans son mot d'introduction, Monsieur NDABIRORERE a présenté les principales caractéristiques socio-économiques.

Tout en confirmant que la dégradation des terres est une réalité au Burundi, Monsieur NDABIRORERE a présenté les principaux facteurs de la dégradation des terres à savoir : Pression démographique sur la ressource terre, pauvreté, manque d'activités alternatives non agricoles, planification foncière non appropriée, faible capacité technologique, faible investissement dans la GDPA, variabilité climatique.

Etant donné la multiplicité et la diversité des facteurs de la dégradation des terres, cette dernière devient un problème complexe, difficile à résoudre.

Dans de telles situations, ce problème ne serait résolu sans l'intervention des spécialistes expérimentés dans plusieurs domaines à savoir notamment la géomorphologie, la géologie, la géographie, l'hydrologie et climat, etc. C'est pourquoi, dans son exposé en ce qui concerne la lutte contre la dégradation des terres, Monsieur NDABIRORERE propose, une approche multisectorielle et multidisciplinaire

Dans ce cadre, le présentateur propose le renforcement ou la création du partenariat et certaines approches multisectorielles et multidisciplinaires. Il

propose entre autres le renforcement et l'extension du partenariat afin de rassembler les savoirs traditionnels et les connaissances scientifiques pour concilier les intérêts et les besoins des partenaires, le renforcement de la coordination et de la coopération dans la prise de décision en matière de gestion des terres.

En outre, le présentateur a informé les participants sur les nouvelles opportunités pour la promotion de la gestion durable des terres à savoir :

- Paiement des services environnementaux ;
- Ecotourisme ;
- Groupe d'intérêt écologique ;
- Bioénergie ;
- Commerce équitable.

Monsieur NDABIRORE son exposé en disant qu'avec l'approche multisectorielle et multidisciplinaire en GDTA, l'action coordonnée pourrait contribuer :

- à réduire la DT,
- à la lutte contre la pauvreté et
- à la préservation des équilibres écologiques

2.4. Aspects juridiques, institutionnels et socio-économiques de la gestion durable des terres

Les aspects juridiques, institutionnels et socio-économiques de la gestion durable des terres ont été présentés par le Directeur Général des Forêts et de l'Environnement, Madame MACUMI Antoinette.

En guise d'introduction, le présentateur a d'abord présente la situation géographique du Burundi et ses caractéristiques, ses liens avec les autres pays africains.

Après la partie introductive de l'exposé, Madame MACUMI a passé en revue le cadre Politique, juridique, légal et institutionnel de la gestion durable des Terres au Burundi et au Rwanda.

❖Cadre politique

Selon Madame MACUMI, la gestion du secteur forestier et du secteur agricole au Burundi relevait du Ministère en charge de l'agriculture avant la création du Ministère en charge de l'environnement en 1988. Pour mieux gérer les

problèmes relatifs aux ressources naturelles, le nouveau ministère s'est doté de certains outils de gestion dont la stratégie nationale pour l'environnement (SNEB), le Plan d'Action pour l'environnement (PAE), etc. Dans le même ordre, le gouvernement du Burundi a ratifié un certain nombre de conventions internationales.

Selon le même orateur, le Ministère de l'Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a adopté une politique sectorielle dont les axes sont :

- **La promotion de la gestion de l'Environnement**

La préservation des équilibres écologiques et la conservation de la biodiversité.

❖Cadre institutionnel

En matière de gestion de l'environnement, le MEEUTU a pour principal rôle, la coordination des actions. De par les actions qu'ils mènent d'autres ministères comme le ministère en charge de l'agriculture, de l'énergie et des mines, de l'intérieur, du développement communal et de la décentralisation, des travaux publics, du commerce et de l'industrie, des finances , etc, interviennent directement ou indirectement dans la gestion de l'environnement.

❖Cadre juridique

Le Burundi dispose des textes de lois de droit national et international. Cependant la plupart de ces textes de droit national sont désuets et sont dépourvus des textes d'application. Les dispositions des textes de droit international indispensables à la gestion de l'environnement ne sont ni intégrées dans les textes de droit national ni suffisamment vulgarisées.

Rwanda

Selon l'orateur, au Rwanda, la Gestion durable des Terres est régie par la Loi ORGANIQUE n° 08/2005 du 14/07/2005 portant REGIME FONCIER au Rwanda. Cette loi définit les terres occupées et vacantes prévoit des dispositions relatives au remembrement des terres.

Cette loi distingue en outre les domaines environnementaux et culturels des autres domaines.

Une principale différence apparente dans la gestion du domaine foncier entre les deux Etats est le système d'enregistrement des terres et la politique de remembrement des terres.

En effet, contrairement à ce qui existe au Burundi, au RWANDA, il ya la politique de remembrement des terres et l'enregistrement systématique des terres.

madame MACUMI a conclu son exposé en faisant remarquer aux participants que la réussite de la gestion durable des terres dépendra principalement des moyens et des capacités des institutions en charge de la gestion environnementale et de l'état des dispositions légales et réglementaires. Elle ajouta que cela ne sera possible que si tous les partenaires sont impliqués et participent activement.

III. Panel de discussion

Le premier intervenant a posé la question de savoir quelle force devrait avoir la structure en charge de l'évaluation environnementale pour que les procédures d'études d'impacts environnementaux et d'évaluation environnementale soient intégrées dans la législation ?

En réponse à cette question, le présentateur à qui la question fut adressée s'est exprimé en ces termes :

il faudrait que les actions menées soient une réalité ; mais comment faire pour que les procédures d'impacts et d'évaluation environnementale soient intégrées dans la législation. C'est toute une procédures de sensibilisation et de plaidoirie auprès des décideurs et du public.

A l'état actuel des choses, les procédures d'études d'impacts environnementaux sont déjà intégrées dans le code de l'environnement, il y a aussi le décret portant mesures d'application du code de l'Environnement.

Toutefois, au niveau pratique, le chemin à parcourir est encore long car, il ya notamment l'audit environnemental qui n'est pas encore intégré dans la législation.

La deuxième question a porté sur la connaissance des actions concrètes déjà menées par la FAO dans la lutte contre la dégradation des terres. Parmi les principales actions de la FAO dans la lutte contre la dégradation des terres, on peut mentionner les actions suivantes :

- FAO dispose en son sein une unité spécialisée pour la gestion des terres et des régimes fonciers ;

- collabore avec d'autres partenaires : PNUE, FEM, Terrafrica, etc, dans le développement des politiques et stratégies de planification, de gestion, de suivi et évaluation ;
- Contribue au renforcement des capacités institutions étatiques et des mécanismes de coordination ;
- Collabore avec les organisations étatiques et non étatiques dans la mise en place des mécanismes pour la participation active des communautés et des populations locales à la GDT ;
- le développement des technologies pour la lutte contre la dégradation des terres comme l'agriculture de conservation, gestion participative et intégrée des bassins versants ,gestion intégrée des plantes et des ravageurs (IPPM) , gestion durables des ressources forestières et champs Ecoles Paysans/Producteurs en GDT.

D'autres questions soulevées au sujet des présentations de la première série ont porté sur des inquiétudes quant à la mise en œuvre des résultats des études déjà réalisées. A ce sujet, certains intervenants inquiets de l'évolution positive des actions proposent l'évaluation de ce qui est déjà fait, de capitaliser les acquis afin d'éviter de refaire les travaux déjà faits ou tourner en rond. Concrètement, ils proposent de revoir le cadre juridique, d'établir les responsabilités sur l'inaction

Enfin, une dernière observation a porté sur le contenu du film documentaire où l'intervenant attire l'attention des participants quant au traitement des questions relatives à la gestion durable des terres sur base des données du film documentaire, dans la mesure où l'élaboration dudit film n'a tenu en considération que d'un seul aspect du problème de la dégradation des terres à savoir le système sol.

En réponse à cette inquiétude, le présentateur concerné informe les participants que l'objectif visé est la mise en place d'un outil de plaidoirie auprès des décideurs en vue de la prise en compte de la gestion durable des terres dans la cadre de l'élaboration d'un cadre stratégique de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

Selon, le présentateur, ce travail a été réalisé dans un cadre bien précis et limité au système sol.

Les questions posées au sujet du thème « **Evaluation environnementale et gestion durable des terres en Afrique- Coûts de l'inaction** » visaient dans l'ensemble, la révision de la méthodologie de calcul des coûts de l'inaction afin de ressortir le détail des coûts pour chaque activité.

L'information selon laquelle on procéderait à l'enregistrement des terres au Rwanda au niveau des districts est intéressante, il faut la livrer afin de la valoriser au Burundi.

Au niveau du Burundi, on est encore au niveau des essais; seulement deux communes pilotes sont déjà couvertes.

Au Rwanda au niveau des entités de base, basé sur les cartes et le schéma d'utilisation des terres et fiches cadastraux, par une loi promulguée le 15 septembre 2005 et on délivre le certificat de possession. Les propriétaires sont des locataires et payent une redevance annuelle à l'Etat.

Pourquoi, comparer le Rwanda et le Burundi dans l'exposé et pas le Congo. B la réponse concernant la question relative au choix du Rwanda au lieu du Congo, il a été indiqué que c'est parce que le Rwanda est un pays voisin du Burundi avec les mêmes écosystèmes et mode de gestion presque identique. Il est donc plus facile de profiter de l'expérience du Rwanda que celle du Congo, a-t-il précisé le présentateur.

IV. Visite de terrain

La première journée de l'atelier a été clôturée par une visite de terrain dans le but de visualiser sur terrain l'état de l'environnement et les actions d'aménagement en cours de réalisation ou déjà faites.

Sous la supervision du Président du SEAC sortant, ces visites ont été respectivement guidées par le Coordonnateur Régional de l'IFDC, Monsieur Cyriaque NZOJIBWAMI, Jean Marie SABUSHIMIKE, Professeur de géographie à l'Université du Burundi. Les sites visités sont le parc national de la Rusizi, les Mont Nyamutenderi et Sororezo qui surplombent la ville de Bujumbura.

➤ Le parc national de la Rusizi

Selon le Directeur technique de l'INECN qui avait également participé à cet atelier, le décret, n°1/10 du 30 mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi, a réhabilité cet écosystème. En effet, l'application dudit fait passer l'écosystème du statut de réserve dans lequel il a été institué par décret en 2000 au statut de parc national en 2011.

La zone visitée est communément appelée delta de la Rusizi, elle est bordée par les deux branches de la rivière Rusizi. C'est une zone de transit des oiseaux

migrateurs. Ces oiseaux coexistent avec les mammifères herbivores, terres terrestres, amphibiens et aquatiques ainsi que les reptiles. Il s'agit notamment des antilopes, les hippopotames et les crocodiles.

Cependant cette biodiversité est menacée par la pollution de l'environnement constaté au niveau du lac Tanganyika ou des rivières qui se déversent dans ce dernier.

En effet du lac Kivu à l'embouchure, la Rusizi se charge des sédiments dus à l'érosion qu'elle va déposer dans le lac Tanganyika. De même, des débris végétaux, des moellons, de la terre mélangée aux fertilisants essentiellement azotés, des eaux usées charriés par les rivières qui traversent la ville de Bujumbura et les eaux de ruissellement favorisés essentiellement par la pente et l'absence des actions d'aménagement des collines qui surplombent la ville de Bujumbura se déposent dans le lac Tanganyika à la fin de leur course.

Dans le but de sauvegarder et valoriser cette biodiversité, le Gouvernement du Burundi vient de signer un décret intégrant zone dans les parcs nationaux où il est précisé le mode de gestion.

Selon le Directeur technique de l'INECN, il y aura suivi et contrôle de la population des crocodiles, des hippopotames et des oiseaux, etc.

A cet effet, l'aménagement des espaces de pâtures tiendra compte du nombre et des besoins des herbivores. C'est pourquoi, l'on aménage l'espace de manière à favoriser le développement des graminées dont les herbivores ont besoin les herbivores.

L'aménagement conduit à cet espace tient également compte de la préservation de l'espèce végétale « Lantana Camara ». Cet espace est également aménagé à des fins touristiques et sociales. Dans ce cadre, on prend des mesures favorisant l'artisanat et le tourisme à travers respectivement la production des phragmites et l'aménagement des sites touristiques.

➤ **Mont Nyamutenderi**

Contrairement à la zone du delta, du mont Nyamutenderi, on a un champ de vision très large sur le lac Tanganyika. Delà, on peut constater que toute la zone littorale est déjà polluée, qu'à certains endroits les zones littorale et pélagique sont polluées et qu'ailleurs la zone benthique est entamée. En d'autres termes, on peut observer une nette différenciation de couleurs entre les différentes zones du lac. Le fait que la zone littorale est polluée tout le long

du lac indique que la principale source de pollution sont les activités réalisées en dehors du lac. En d'autres termes, les polluants du lac viennent de l'extérieur de ce dernier.

Par ailleurs, on s'est rendu compte de l'absence des aménagements antiérosifs appropriés vu la nature des roches et des pentes des collines qui surplombent la ville de Bujumbura. On contraire, on y pratique des cultures vivrières selon les pratiques agricoles inappropriées. Cette situation favorise la réduction des eaux d'infiltration au profit des eaux de ruissellement, d'où aggravation de l'érosion qui conduit à l'envasement et eutrophisation du lac Tanganyika. Cette aggravation de l'érosion dans les collines qui surplombent la ville de Bujumbura se manifeste souvent par des glissements de terrain et destruction des infrastructures.

Selon, Monsieur NZOJIBWAMI, une campagne de sensibilisation des intervenants à tous les niveaux est indispensable afin de réduire la pollution du lac Tanganyika. Cette campagne serait suivie d'un aménagement du approprié du bassin versant du lac Tanganyika.

➤ **Mont Sororezo**

La visite de terrain a été clôturée par la visite du mont Sororezo. L'objet de la visite de ce mont visait le constat des menaces environnementales sur cette zone.

Selon le professeur Jean Marie SABUSHIMIKE, un des guides de la visite, les faits observés à cet endroit sont le résultat des mouvements de terrain qui entraînent le déplacement en masses de la terre parfois brutales.

Les principaux facteurs de ces mouvements sont la prédisposition naturelle et les facteurs anthropiques.

• **La prédisposition naturelle**

La prédisposition naturelle comprend principalement les Conditions géomorphologiques, géologiques, topographiques, hydrologiques et climatiques. Les eaux de fortes pluies qui tombent sur sols s'infiltrent très rapidement dans les couches supérieures des sols argilo-schisteux, mais arrivées dans des couches inférieures ces eaux deviennent bloquées suite à la faible perméabilité de ces dernières. Les couches de terre supérieures se gorgent alors d'un grand volume d'eau. Etant donné, la faible adhérence entre les couches supérieures et les couches inférieures et la fragilité des couches supérieures, ces derniers

finissent par céder à la pression de l'eau. Ainsi, la terre gorgée d'eau descend en aval, jusqu'à la l'endroit où la pente la plus faible de la colline la plus faible.

Toutefois, selon le degré de résistance du sol à l'agressivité érosive, il peut se créer des érosions en griffes, puis en rigoles et se transforment peu à peu en ravin. Un ravin qui peut progressivement s'élargir et atteindre la dimension d'un canal pouvant faire office de cours d'eau de pluie susceptible de causer d'énormes dégâts.

•Les facteurs anthropiques

L'aménagement de l'amont pour subvenir à ses besoins, l'homme a non seulement détruit la végétation existante, mais a de par ses pratiques transformé le milieu à tel point que la régénération de la végétation est partout presque impossible.

En effet, l'homme a pratiqué l'agriculture là où il ne le fallait pas. En effet, les pentes des sols sont très longues et fortes et sur des sols peu perméables. Or, ces conditions favorisent l'accroissement des eaux de ruissellement en défaveur des eaux d'infiltration, d'où érosion.

➤Absence de conscience des risques

En rapport avec les causes des menaces observées et les pertes dégagées enregistrées ainsi des pertes potentielles et vu les activités prévues ou en cours près de la zone de Sororezo, le Professeur SABUSHIMIKE, pense à une cause à savoir l'absence de conscience des risques.

En effet, selon SABUSHIMIKE Jean Marie, si les gens avaient conscience des risques, personne n'entreprendrait des constructions des maisons au voisinage de la zone menacée, l'agriculture en amont serait abandonnée. Enfin, l'amont serait mis en défens.

Jour 2

La deuxième journée de l'atelier a été entreprise par le récapitulatif animé par Bernadette HABONIMANA, qui a situé les moments forts de la veille, à savoir :

- la mise en contexte y compris le discours du Ministre ;
 - l'identification des institutions œuvrant dans le domaine des terres ;
 - la visite de terrain accompagnée par des guides spécialisés sur les problèmes
- Trois groupes de travail ont été mis en place pour permettre aux participants de mettre en commun les constats et les solutions formulés sur les fiches qui

devaient être remplies pendant la visite de sites. Durant 15 mn . Les travaux en groupe ont consisté à :

- sortir deux problèmes ou constats majeurs ?
- faire une ou deux propositions de solutions ?
- Comment l'évaluation environnementale peut-elle contribuer à résoudre les problèmes identifiés ?

Les positions partagées par ce groupe sont celles rassemblées dans le tableau ci-après.

Groupe 1 : site de RUZIZI	Groupe 2 : NYAMUTENDERI	Groupe 3 : SOROREZO
<i>Problèmes majeurs</i> : la sédimentation et turbidité de l'eau du lac Tanganyika	Pratiques culturelles non adaptées sur des pentes fortes – érosion Infrastructures non protégées	Zone d'instabilité de terrain
<i>Solutions</i> : Aménagement durable du bassin versant de la rivière Ruzizi.	Agroforesterie et Protection des infrastructures.	Stabiliser le sol par le boisement ; Proposer une équipe multidisciplinaire pour faire une étude en vue de proposition
L'EE permettre aux décideurs de prendre des décisions	EE devrait être un préalable	
Nicolas SHUKU Alphonse FOFO Evariste NDABAKENGA Adelbert SIBOMANA Alphonse MWERU Candide SININKAYO Wilfrid KOMBO Gaston KITEMO		

Après la présentation des travaux en groupes portant sur la visite de terrain, les participants ont suivi une deuxième série de présentations à savoir :

V. Deuxième série de présentation

Sous la modération de Monsieur Dieudonné BITONDO, les participants ont suivi une série d'exposés sur l'état de mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale sous les thèmes libellés comme suit :

51. Méthodes et critères d'intégration de la GDT dans les PPP de développement

Ce thème a été présenté par Monsieur Nicolas SHUKU. Dans cet exposé, Monsieur Nicolas SHUKU indique les voies et moyens d'intégration des EE dans les plans et politiques sectoriels. Il fait un rappel de l'EE en tant que processus de prise en compte de l'environnement dans la planification du développement.

L'objectif de la gestion environnementale étant d'intégrer progressivement toutes les considérations dont la GDT. Ensuite, se basant sur le schéma de la procédure administrative de l'EIE, son explication met l'accent sur l'identification des enjeux fonciers comme des axes prioritaires des analyses environnementales, au moment du cadrage pour un TdR. Aussi, pendant la phase de l'implication du public dans l'EIE, les enjeux fonciers devraient être débattus.

Utilisant le Schéma des étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des stratégies au Cameroun, il rend compte de la formulation d'une stratégie au niveau ou local. Il déroule les six étapes de l'élaboration d'une stratégie, à savoir : la formulation des choix stratégiques ; le plan d'actions prioritaires ; les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation. Parmi les conditions de la réussite d'une stratégie il y a la question des données ainsi que le choix des indicateurs pertinents. Autre outil, la planification du développement local

52. Procédures d'EIE par les entreprises pétrolières

Ce thème a été présenté par l'Administrateur Directeur Général de la société pétrolière « SEP/ENGEN », société pétrolière filiale de l'Afrique du Sud, basée au Burundi.

Selon l'ADG SEP/ENGEN BURUNDI, la société ENGEN dans ses activités pétrolières se conforme à la norme dite « Minimum Environmental Management standards (MEMS) ». Cette dernière est établie selon la législation nationale et les expériences des sociétés pétrolières devenues contraignante. L'activité pétrolière comporte des risques de sécurité et de santé. Dès lors, elle peut aussi avoir des impacts sur l'environnement, à savoir :

- Impacts sur atmosphère : les GES à toutes les étapes. Il y a obligations pour les sociétés pétrolière de réduire les GES ;
- Impacts sur les Ecosystèmes marins, les nappes phréatiques et les sols ;
- Impacts sur la santé et la sécurité humaine et les activités socio culturelles sur les communautés

La politique HSEQ MS permet de manager les risques en les réduisant à un niveau le plus bas possible. Cette politique comprend les actions suivantes

- *Registre des risques et de leurs impacts* : obligation d'évaluer l'ensemble des risques spécifiques à son fonctionnement - mise en œuvre des mesures de mitigation par alarme de haut niveau pour minimiser l'occurrence des risques ; réduire les impacts par récupération du produit ;
- *Legal registre* : ensemble de lois existantes en matière de gestion environnementale. Apprécier les tendances et anticiper sur les normes internationales. A l'occasion, il fait le constat de retard des législations environnementales africaines.
- *Audit de conformité de SEP* avec la politique du groupe ;
- *MEMS* au niveau de la conception du dépôt –dimensionnement des infrastructures, des tanks et les autres équipements pour éviter les risques qui pourraient survenir ;
- Engagement environnemental de l'administration du SEP vis-à-vis des patrons du groupe, du gouvernement pour protéger l'environnement.
- *EMS* : par exemple les pertes de produits de la SEP Burundi ne peut dépasser 2500 litres – ensemble de documents tenus – des vérifications – management review (exposé annuel sur la gestion des risk petrole dans un pays)
- MEMS outils, code de conduite

53. Procédures d'EIE au Rwanda

Le cadre institutionnel dont celui du Rwanda Development Board (RDB) a été mis en place par loi. La délivrance du certificat de conformité conjointement entre la RDB et l'office national de l'Environnement.

A signaler que la procédure d'EIE du Rwanda fait obligation de publier la liste des experts agréés pour mener une EIE (45 personnes physiques).

Le Délai d'exécution de la procédure est de 70 jours. Le dépôt de la demande et la réponse de l'administration a lieu au bout de 5 jours. Pour les petits projets, il est exigé de présenter qu'un PGES. Après le dépôt du rapport d'étude, le délai de contrôle par l'administration ne dépasse pas 20 jours. Le certificat de conformité environnementale est préalable à la délivrance de l'autorisation de bâtir.

VI. Une troisième série des travaux

Après la présentation de la deuxième série de présentation des thèmes et sous la modération de Monsieur Gaston KITEMO, les participants ont posé des questions et suivi des réponses relatives. Ces derniers ont ensuite suivi les présentations suivantes :

61. Initiatives en cours en matière de GDT au Burundi

Les initiatives en cours en matière de gestion durable des terres b été présenté par Monsieur Etienne KAYENGEYENGE. Il s'agit de :

(i) Mise en place d'un schéma d'aménagement des marais, (ii) schéma directeur d'aménagement du territoire – travail de rattrapage, (iii) réforme du code foncier pour rapprocher les services domaniaux au niveau de la commune de telle sorte à faire délivrer le certificat foncier, (iv) révision du code minier pour créer une dotation financière pour la réhabilitation des sites miniers, (v) l'introduction de l'audit et de l'évaluation environnementale stratégique dans le code de l'environnement.

62. Gestion communautaire des Aires protégées

La Gestion communautaire des AP a été présentée par Monsieur/ Alphonse FOFO, Conseiller à l'INECN Burundi.

Selon FOFO, il n'y a pas d'AP à gestion communautaire au Burundi. On compte 14 AP : des Parcs nationaux, des réserves naturelles, des paysages protégés. INECN est habilité à classer une AP en se basant sur une étude préalable menée par les cadres de cet institut.

Par le passé, la création des AP se faisait sans le consentement des populations. Actuellement, il n'y a plus d'expulsion dans les AP mais il y a restriction des droits d'usages. Peut-on parler de gestion communautaire des AP au Burundi ? La Réponse : les populations ne sont toujours pas consultées et ils ne partagent pas les retombées économiques de ces AP. Dès lors, la gestion communautaire des AP est timide. Mais les perspectives sont heureuses pour la gestion des AP grâce à la nouvelle loi sur les AP. La loi distingue deux modes de gouvernances :

- AP gérées par l'Etat
- AP en cogestion avec les communautés riveraines.
- Toutefois, il y a nécessité d'élaborer les textes d'application de la loi.

63. Le reboisement

Le reboisement a été présenté par Cyriaque Nzojibwami, Coordonnateur Régional de l'IFDC en qualité de Représentant du Représentant légal de l'IFDC. Selon le présentateur, la Zone d'intervention de l'IFDC comprend : le Rwanda, la RDC et le Burundi. Cet organisme est au Burundi depuis 2007 et bénéficie

d'un financement du Pays Bas. Il intervient dans la production de l'énergie durable à travers le reboisement.

Ceci comprend : des activités de plantation estimées à plus 20 000 ha ; le développement de la chaîne des valeurs en bois de chauffage et charbon de bois. Au Burundi, la superficie des plantations privées avoisine 2ha alors qu'au RDC la taille peut atteindre 16 ha. Le reboisement avec les essences que les communautés proposent.

64.Processus de planification au Rwanda

Ce sujet a été présenté par Monsieur Innocent BIZIMANA. Selon Monsieur Innocent BIZIMANA, la définition de la planification nationale trouve sa place dans la politique nationale dénommée : la vision 2020. Concernant la GDT : tout doit être mis en œuvre pour inverser la dégradation des terres.

L'Environnement et la GDT doivent être pris en compte par tous les secteurs de l'économie avec des indicateurs bien définis dans le plan.

Chaque district a un plan de développement local. Certains secteurs ont créé des sous programmes d'activités environnement et terre avec des financements spécifiques. Il s'agit de : agriculture, infrastructures. Chaque année, les programmes sont évalués à tous niveaux et les sanctions prises en conséquence. Il y a une réunion des partenaires avec le gouvernement pour évaluer la performance. Avant cette réunion des bailleurs et représentants du gouvernement, des réunions préparatoires au niveau des départements sont tenues pour actualiser la matrice des résultats. Au niveau local, ce sont des forums d'action conjointe.

65.La culture de champignons

Ce thème a été présenté par Monsieur Prosper KIYUKU, Enseignant Chercheur à la faculté d'Agronomie de l'université du Burundi.

Selon le présentateur, la culture de champignons est une des solutions alternatives aux problèmes de manque d'espaces au Burundi. Ce dernier a précisé que les Champignons cultivés jusqu'à présent au Burundi sont des saprophytes. De part leur appellation, ces derniers valorisent des résidus et des substrats divers a-t-il indiqué Monsieur Prospère KIYUKU.

En outre, le présentateur a signifié aux participants que la culture intensive du pennisetum utilisé à des fins de lutte antiérosive, de production du fourrage

pour le bétail, de matériaux de construction et de tuteurs pour haricots volubiles, permet de protéger l'environnement.

En ce qui concerne la production du haricot, Monsieur Prospère b indiqué que l'association de production champignons - pennisetum permet d'avoir une double production de haricot.

66. Projection d'un film documentaire sur la pisciculture

Constat de la surexploitation des ressources du Lac Tanganyka et des mauvaises techniques de pêches qui expliquent la baisse de la ressource de pêche au Burundi. Une alternative serait la pisciculture intégrée en situation de l'espace limité. Pisciculture et volaille ; pisciculture et azolla ;

67. Aménagement du territoire, changements climatiques et principaux risques naturels

Ce thème a été présenté par le professeur Jean Marie SABUSHIMIKE

Selon SABUSHIMIKE Jean Marie, les préoccupations internationales sur le changement climatique, l'aménagement du territoire et les risques naturels sont devenues des réalités au Burundi, marquées par des sécheresses et des inondations fréquentes notamment la province.

Les causes de la pollution du Lac Tanganyika sont liées aux changements climatiques et aux excès de pluviométrie ou aux déficits de pluies a-t-il indiqué SABUSHIMIKE. La gestion des eaux pluies dans les nouveaux quartiers industriels est mal faite, a-t-il indiqué, professeur SABUSHIMIKE.

Par contre les causes de la dégradation sont multiples et combinées : la forte pluviométrie, l'indice des sols, les pentes très fortes, la déforestation, l'absence des pratiques culturales de protection du sol, a-t-il ajouté l'orateur.

Les modifications des paysages entre 1960 à nos jours, observées par image satellitaire sont très importantes raison pour laquelle le développement de la ville de Bujumbura ne sera pas durable, a-t-il conclu, professeur SABUSHIMIKE.

68. Principales recommandations

Les activités de la deuxième journée ont été synthétisées par Monsieur Dieudonné BITONDO en ces termes :

l'EE est prescrite par la loi. Elle offre une plateforme de discussion intégrant la question de la terre. Elle emprunte le diagnostic des problèmes. Ainsi des solutions durables peuvent être apportées aux problèmes environnementaux anticipés.

De manière participative, les discussions pendant la synthèse ont fait émerger différentes recommandations ou suggestions qui suivent :

- 1.Intégrer l'EES et l'audit environnemental dans la législation environnementale ;
- 2.Intégrer des compétences pluridisciplinaires en matière de GDT dans les équipes d'EIE afin d'apporter les solutions idoines aux problèmes de GDT ;
- 3.Sensibiliser les populations en vue de la limitation des naissances afin d'atténuer la pression démographique sur les ressources environnementales dont la terre;
- 4.Poursuivre le plaidoyer sur l'effectivité de l'EE dans les Etats ;
- 5.Encourager les valeurs d'exploitation des agrosystèmes qui soient respectueuses de l'environnement naturel ;
- 6.Renforcer les moyens de collecter les données en vue du suivi-évaluation des stratégies de GDT ;
- 7.Encourager le SEEAC à œuvrer à l'harmonisation des réglementations des EE des pays de manière à prendre en compte des impacts transfrontaliers ;
- 8.Mettre à contribution l'instance du REPAR quant la gouvernance environnementale ;
- 9.Promouvoir un panel d'experts compétent et indépendant pour veiller à la qualité des EIE ;

En guise de conclusion : l'EE contribue à vérifier si la gestion des terres est prise en compte dans les politiques et plan est durable.

VII.Clôture de l'atelier

Après d'écouter le mot de clôture qui a été prononcé par Madame, le Directeur Général des Forêts et de l'Environnement au Burundi, les participants ont suivi des mots de félicitations et de remerciements prononcés respectivement par la Représentante de la CNEE, Madame Gwen van BOVEN et Le président du SEEAC sortant, Madame Bernadette HABONIMANA et une lecture d'un communiqué final.

Dans son mot de félicitation, la représentante de la CNEE reconnaît que les échanges effectués pendant seulement deux jours ont mis en évidence le rôle de l'EE dans la gestion durable des Ressources naturelles et félicite de ce fait les participants pour leur contribution et l'équipe d'organisation du Séminaire international du Burundi.

Quant à Madame Bernadette, elle remercie tous les participants notamment les hauts fonctionnaires pour leur présence durant deux jours ; les administrations ; les délégués de la CNEE pour le soutien; IFDC, la SEP, le PNUD, la coopération suisse. Enfin, elle appelle les experts à adhérer à l'ABEIE ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations.

Lecture du communiqué final (annexe)

Discours de la Directrice générale des Forêts et de l'environnement au Burundi(annexe).

ANNEXES

Annexe 1 : COMMUNIQUE FINAL

Sous le Haut Patronage du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, s'est tenu à Bujumbura/Burundi, du 24 au 25 novembre 2011, le 3^{ème} Séminaire International Annuel du Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) sur le thème « Evaluation Environnementale et gestion durable de terres en Afrique Centrale ».

Plus de soixante participants avaient répondu au rendez-vous dont des représentants des Associations Nationales membres du SEEAC venus du Burundi, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda, deux délégués de la Commission Néerlandaise pour l'évaluation environnementale, les représentants du Ministère en charge de l'Environnement, de la Coopération Suisse, du PNUD, de la FAO, de l'IFDC, du CEBULAC, de la Société d'Entreposage du Pétrole (SEP) du Burundi, des organisations de la société civile partenaires de l'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux (ABEIE), des invités tant du secteur public que du secteur privé.

La cérémonie d'ouverture de ce Séminaire international a connu 2 moments forts.

Le premier moment fort fut marqué par le mot d'accueil et de bienvenue adressé par le Professeur Bernadette Habonimana, Présidente en exercice du SEEAC et Présidente de l'Association Burundaise pour les Études d'Impacts Environnementaux (ABEIE).

Au nom du SEEAC et de l'ABEIE, Madame Bernadette souhaita la bienvenue à tous les participants en les remerciant d'avoir bien voulu répondre à l'invitation. Elle rappela ensuite les objectifs du séminaire.

Profitant de cette occasion, elle introduisit les concepts et définitions de base de l'Evaluation environnementale et de la gestion durable des terres en vue de permettre une compréhension commune du thème du Séminaire.

Avant de terminer son propos, elle remercia différentes institutions et organisations pour leur contribution dans la réalisation du séminaire. Elle cita la Commission Néerlandaise pour l'évaluation environnementale, le Bureau de a Coopération Suisse au Burundi, le PNUD, la FAO, l'Inter Café, l'IFDC, le CEBULAC, la SEP et la BRARUDI.

Le Deuxième moment fort fut l'ouverture officielle du Séminaire par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Le ministre donna un bref aperçu de la situation du Burundi en matière d'évaluation environnementale et de gestion des terres.

Il souligna, d'abord, que la question de la gestion durable des terres était, au Burundi, à l'ordre du jour, mais dans un contexte de crise foncière caractérisée par des déséquilibres divers dont l'insécurité humaine ressentie au niveau économique, au niveau social et au niveau environnemental.

Face à cette crise, le Ministre révéla l'existence des initiatives portées par une nouvelle politique foncière focalisée notamment sur la lutte contre la dégradation localisée des ressources environnementales. Cette lutte, souligna-t-il, passera par l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, spécialement le 7^{ème} objectif qui prône l'introduction de l'évaluation environnementale dans tout le processus décisionnel.

Il porta à la connaissance des participants que le Gouvernement a amorcé une institutionnalisation progressive de l'évaluation environnementale et que l'atteinte de cet objectif coïncidera avec l'introduction prochaine dans la législation nationale de l'audit environnemental et de l'évaluation environnementale stratégique. Cette dernière devrait permettre l'intégration des considérations de gestion durable des terres dans les politiques, plans et programmes de développement.

Il termina son allocution en souhaitant plein succès au Séminaire et en invitant les autres intervenants à entrer plus en profondeur dans les différentes analyses

afin d'enrichir le débat dont la qualité, espère-t-il, rendra inoubliable le Séminaire de Bujumbura.

Après cette séance d'ouverture, les participants ont visionné un film documentaire de plaidoyer sur la gestion durable des terres qui a été suivi par des présentations et échanges.

La première articulation des présentations a été facilitée par Mr Dieudonné BITONDO, secrétaire exécutif du SEEAC. Les conférenciers provenaient respectivement de la FAO, de la Direction Générale des Forêts et de l'environnement, du projet Gestion durable des terres, du Secrétariat Exécutif de la SEEAC et de la délégation Rwandaise.

Le délégué de la FAO nota d'emblée que la dégradation des terres avait, d'une part, plusieurs causes dont la pauvreté, le manque d'une planification foncière et les changements climatiques et que d'autre part, plusieurs conséquences dont l'aggravation de la famine, les coûts sociaux, la diminution de la production et des ressources économiques.

Il souligna que la dégradation des terres était un problème complexe qui nécessite l'adoption d'une approche multidimensionnelle en vue de renverser les tendances.

Il porta à la connaissance des participants que la FAO préconise la conjugaison de différentes approches à savoir : l'approche multi-acteurs, l'approche multisectorielle et multidisciplinaire avec des efforts à des échelles multiples.

Madame le Directeur Général des Forêts et de l'Environnement focalisa sa présentation sur le cadre juridique et institutionnel de la gestion des terres au Burundi et au Rwanda.

S'agissant du Burundi, au niveau institutionnel, elle passa en revue les différents ministères et leurs responsabilités en matière d'environnement, confirmant ainsi le caractère transversal du domaine.

S'agissant du Rwanda, elle basa sa communication sur la Loi organique portant régime foncier considérée comme le cadre légal et politique de ce pays en matière de gestion des terres.

L'examen détaillé de cette loi mit en évidence les progrès réalisés par le Rwanda en matière de gestion durable des terres.

Monsieur Ruzima Salvator, Consultant au Projet de Renforcement des capacités pour la Gestion durable des terres au Burundi présenta les résultats d'une étude réalisée dans le cadre de ce Projet sur « les coûts de l'inaction contre la dégradation des terres ».

Il apparut que clairement que les coûts de l'inaction sont bien supérieurs aux coûts de l'action.

L'après-midi du 1^{er} jour, une visite de terrain au tour de Bujumbura a permis aux participants de se frotter à la réalité du défi que pose la gestion durable des terres dans un pays densément peuplé comme le Burundi. Mr Cyriaque NZOJIBWAMI, de l'IFDC, Mr MUGISHA, Directeur technique de l'INECN et Professeur SABUSHIMIKE Jean Marie, Directeur de la recherche à l'Université du Burundi, ont guidé efficacement cette visite.

La 2^e journée du séminaire, animée par Mme Bernadette HABONIMANA, présidente en exercice du SEEAC, a débutée par une récapitulation nourrie par les échanges entre participants réunis en groupes. Après avoir rappelé brièvement les moments forts de la journée précédente, elle est revenue sur la visite de terrain. Le rôle de l'évaluation environnementale dans la résolution des problèmes constatés sur le terrain a été souligné.

Par la suite, une série de présentations facilitée par Mr Nicolas SHUKU de l'ANEE, ont été faites par Mr Dieudonné BITONDO, Mr l'ADG de la SEP et Mr BANANEZA Emmanuel Octave.

Monsieur Dieudonné Bitondo, Secrétaire Exécutif du SEEAC présenta les méthodes et critères d'intégration de la gestion durables des terres dans les politiques, plans et projets de développement.

Dans un premier temps, il passa en revue le processus d'une étude d'impact environnemental depuis la décision sur le besoin de l'élaboration de l'étude jusqu'à la surveillance et au suivi, en vue de mettre en évidence les portes d'entrée pour l'intégration des considérations de gestion durable des terres. Dans un deuxième temps il mit en exergue les portes d'entrée des considérations de gestion durable des terres dans le processus de planification des stratégies sectorielles et de développement local.

L'Administrateur Directeur de la SEP Burundi présenta la politique de gestion des risques environnementaux dans sa structure.

Le système de gestion des risques dans cette société est basé sur le MEMS ou Standards minima de gestion de l'environnement.

La délégation rwandaise partagea avec les participants l'expérience du Rwanda dans la gestion de la procédure d'EIE en relation avec la Gestion Durable des terres. Le présentateur souligna que la Vision 2020 du Rwanda a tiré la sonnette d'alarme sur le besoin et l'urgence d'une gestion durable de terres.

La matinée a été clôturée par une séance de communications libres sous la facilitation de Monsieur Gaston Kitemo (ACEIE- Congo) au cours desquelles les orateurs réunis en panel ont partagé avec le reste des participants leurs expériences en matière de gestion intégrée de ressources naturelles. Le Panel était composé par : Messieurs Etienne Kayengeyenge de l'ABEIE, Alphonse Fofu de l'INECN, Cyriaque Nzojibwami de l'IFDC, Innocent Bizimana de l'APEIER, Prosper Kiyuku de l'Université du Burundi et Professeur Jean Marie Sabushimike de la même Université.

L'après-midi a été consacré aux échanges et synthèse qui ont abouti aux recommandations suivantes :

1. Promouvoir le recours selon les cas à l'Évaluation Environnementale Stratégique et à l'Audit Environnemental en complément du recours à l'étude d'impact sur l'environnement qui semble mieux établi ;
2. Adopter une approche multidisciplinaire dans l'élaboration des études d'impacts environnementaux en vue de s'assurer que le diagnostic prend en compte tous les enjeux liés à la gestion durable des terres ;
3. Promouvoir un plaidoyer constant à tous les niveaux, en faveur d'une évaluation environnementale efficace ;
4. Prendre des mesures susceptibles de permettre la maîtrise de la croissance démographique ;
5. Mettre en place des mécanismes de collecte de données de base, notamment en faveur de la constitution de normes et des indicateurs de diagnostic et de suivi de l'environnement
6. Demander au SEEAC de mettre à contribution ses ententes de collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des parlementaires pour la gestion durable des forêts d'Afrique centrale (REPAR) en vue de promouvoir l'évaluation environnementale ;
7. Mettre en place un mécanisme indépendant chargé de l'évaluation des études d'impact environnemental en appui aux administrations en charge de l'évaluation environnementale ;
8. Intégrer l'évaluation environnementale dans les processus décisionnels relatifs à la gestion durable des terres.

Les participants à ce séminaire :

- Expriment leurs vifs remerciements au gouvernement du Burundi pour avoir bien voulu accepter d'abriter ce séminaire ;
- Remercient la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale et à travers lui le Gouvernement des Pays Bas pour son appui constant aux associations membres du SEEAC et à son Secrétariat Exécutif. Demandent instamment à cette institution de continuer à promouvoir l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale, outil essentiel du Développement durable.
- Remercient sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, se sont impliqués dans la préparation et l'organisation de ce Séminaire dont spécialement : la Coopération Suisse, le PNUD, la FAO, l'IFDC, la Société InterCafé, le

CEBULAC, la Société d'Entreposage des Produits pétroliers au Burundi(SEP) et la Brarudi ;

- Félicitent le SEEAC pour son action catalyseur dans la promotion de la collaboration transfrontalière en Afrique centrale en matière d'évaluation environnementale ;
- Expriment leurs vifs remerciements et félicitent l'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux pour la manière dont le Séminaire a été organisé et pour toutes les sollicitudes dont les participants ont été l'objet

Fait à Bujumbura, le 25 Novembre 2011

Les Participants

Annexe 2 : Liste des participants

N°	Nom & Prénom	Fonction/spécialité	Institution	Contacts tél & email
1	MBONYINTWARI Aimable	Assistant programmes	APRN/BEPB	0025779971393; aprnbepb@yahoo.fr; mbonaima@yahoo.fr
2	NDIMUBANDI Jean	Agro- économie	Faculté des Sciences Agronomiques/Doyen	257 79476660 ; jean.ndimubandi@gmail.com
3	UWARUGIRA Yves	Environnementaliste	MEEATU	uwaru_yves@yahoo.fr
4	KAYOBOKE Claire	Chef de service DF	MEEATU	25778816155clakayoboke@yahoo.fr
5	BUTOYI Anatole	Conseiller Dpt Environnement	MEEATU	25779999540anatolebutoyi@yahoo.fr
6	NZOJIBWAMI Cyriaque	Agroforestier régional	IFDC	cnzajibwami@ifdc.org
7	NDAYIRAGIJE Léonidas	Coordonnateur	CEBULAC	25779583292 ou 25777583292ndayileonidas2000@yahoo.fr
8	NDAYISHIMIYE Chanelle	Membre	CEBULAC	ndchanelle@yahoo.fr
9	HAVYARIMANA Chantal	Point focal	ARCOS	257 71262677, nyamujugira@yahoo.fr
10	NDORERE Vénérand	Forestier, enseignant	Université du Burundi	257 79341435, vendorere@yahoo.fr
11	BANANEZA Emmanuel Octave	Dir Technique	CCES CTD/Rwanda	250 788 768 850
12	BIZIMANA Innocent	Président	APEIER	2507888561928, inbizimanal@yahoo.fr

13	MBAYELAO Evariste	Ing. forestier	ACAPEE	mbayelao_evariste@yahoo.fr
14	NZISABIRA Jean Claude	Chercheur	A.C.V.E	gitungwa23@yahoo.fr
15	REINOUD Post	Secr. technique EIE/EES	CNEE	rpost@eia.nl
16	FOFO Alphonse	Environnementaliste	INECN	fofoalfonse@yahoo.fr
17	SHUKU Onemba Nicolas	Dir. Exécutif	ANEE_RDC	anee_rdc@yahoo.fr
18	MUJAWIMANA M Rose	Cadre permanente	APEIER	00250788757460_mujarose@yahoo.fr
19	KITEMO Gaston	Secrétaire général	A.C.E.I.E	2426505866_KitemogastoA@yahoo.fr
20	KOMBO Wilfrid	Permanent	A.C.E.I.E	242_066502043willykombo@yahoo.fr
21	NDABAKENGA Evariste	Conseiller	Direction des Mines et Carrières	25779593040 et 22226649_ndevariste2000@yahoo.fr
22	RUFUGUTA Evariste	Trésorier/ABEIE, Conseiller Ministère de l'Environnement	MEEATU	25777792325_erufuguta@yahoo.fr
23	NAHIMANA Monique	Membre	ABEIE	namonica1@yahoo.fr
24	SIBOMANA Adelbert	Membre	ABEIE	rurandadel@yahoo.fr 25777746986 ou 257 76987720
25	BITONDO Dieudonné	Secrétaire exécutif	SEEAC	23777414928_bitondo@hotmail.com
26	NGAH NDZODO epse ETEME MBASSI Pauline	Permanente	ACAMEE	23799420275_audreyeteme@yahoo.fr
27	DOKO Paul	Consultant EIE	ACAPEE	23675503403_dokopaul@yahoo.fr
28	NDABIRORE Salvator	CNTAMP Kagera	FAO	_salvatorndabiroerefao.org
29	Gwen van BOVEN	Secrétaire technique EIE/EES	CNEE	gboven@eia.nl

30	NIYOKINDI Isaac	Directeur de la Gaston urbaine	MEEATU	25777739191_niyosaac2007@yahoo.fr
31	MWERU Alphonse	Membre	ABEIE	25777738913_mweru20@yahoo.fr
32	HACIMANA M Goreth	Conseillère	MINAGRIE	25779435469_hacimgo@yahoo.fr
33	MUGISHAWIMANA Jean	DT	INECN	john_mugisha2002@yahoo.com
34	BELGRAVE James	Communication	FAO	james.belgrave@fao.org
35	MASTA Shabani	Journaliste	Renouveau	25779233171_mastashabani@yahoo.fr
36	SINZINKAYO Candide	Ir Génie rurale eaux et forêts	ABEIE	25779357094ou25776815255ou25776815255
37	BIGAWA Samuel	Professeur	Université du Burundi	25777758470_samuelbigawa@yahoo.fr
38	SABUSHIMIKE J Marie	Professeur	Université du Burundi	25779566653
39	NDAGIJIMANA Dieudonné	DE INECN	INECN	78811111029
40	NAHAYO Dorothée	Journaliste environnementaliste	RTNB	25779923524_ou25777923524_dnahayo@yahoo.fr
41	NDAYIKEZA Barnabé	Communication	FAO	banabe.ndayikezafao.org
42	GIKARA Rodolphe	Professeur au Lycée de Bururi, Psychologue	ABEIE	gikarod@yahoo.fr
43	KAKUNZE Alain Charles	Conservateur Réserve Naturelle de la Rusizi	INECN	akakunze@yahoo.fr
44	NDUWIMANA Judith	Agronome	ABEIE	nduwimana.judith@yahoo.fr

45	BIZIMANA Dieudonné	Coordonnateur	ABO	bizdieu@yahoo.fr
46	NTAHOMBAYE Félicien	Forestier	ISABU	ntahombayeflicien@yahoo.fr
47	CITEGETSE Geoffroy	Coordonnateur	FCBN	25778851761citegetse@yahoo.fr
48	NDAYISENGA Thérèse	Chargée de programme	PNUD	therese.ndayisenga@undp.org
49	NSHIMIRIMANA Donna Fabiola	Chargée de programme foncier	Coopération Suisse	22244932; donafabiola.nshimirimana@sdc.net
50	MPAWENIMANA Alexis	Agronome	ABEIE	257_79903232; almpawe@yahoo.com
51	MANIRUMVA Jean Bosco	Journaliste	RTNB	25 779 912 689
52	NDUWARUGIRA Côme	Journaliste	RTNB	25 779 953 108
53	NDUWAYO Nivella	Maître en droit de l'environnement	ABEIE	257 79 457572 n_nivella@yahoo.fr
54	NZOJIBWAMI Patrice	Journaliste	RTNB	257 79 338 424
55	NKURUNZIZA Charles		RTNB	257 77 758711
56	NSABIYUMVA Capitoline	Evaluation environnementale	MEEATU	nsabicappy@yahoo.fr
57	MACUMI Antoinette	Evaluation environnementale	DG EF/MEEATU	257 77 733400; macsasa72@yahoo.fr
58	HABONIMANA Bernadette	Forestière	Présidente ABEIE et professeur à l'UB	257 77 745 736; habonimana2@yahoo.fr
59	NTUKAMAZINA Jacqueline	Biologiste	ABEIE	257 79 992 592; ntukajacky@yahoo.fr
60	NYENGAYENGE Diomède	Forestier, expert en IGES	ABEIE/MEEATU	257 79 957411; dionyeng2@rocketmail.com
61	RUZIMA Salvator	Consultant	ABEIE	257 78823459; sruzima@yahoo.fr

		environnementaliste		
62	KAYENGEYENGE Etienne	Consultant environnementaliste	ABEIE	257 78825855 ; kayengeyenge@yahoo.fr
63	MUSORO Wilson	Secrétaire permanent	SEEAC	237 22 205989 ; fonwilson@yahoo.com
64	NSABIMANA Salvator	Ir Agronome	MEEATU	25779931827 nsabsalva@yahoo.fr
65	MUTERAGIRANWA Barnabé	Géographe	Projet GDT	25777733740 muteragirawab@yahoo.fr

